Image not found or type unknown

Litige avec un lotisseur

Par **patoudopoitou**, le **14/10/2013** à **20:22**

bonjour,
sur nos actes notarials, il est noté que lotisseur s' engage a faire la voirie et l' éclairage du lotissement avant le 19/10/2013 à ce jour rien n' est fait.
Que peut on faire ?
Est il légalement obligé de réaliser ou de faire réaliser les travaux inscrit sur l' acte notarié ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés